

SOMABY
Association à but non lucratif régie par la loi de 1901
déclarée à la Préfecture de Château-Gontier (53)
N° W401002937
Siège social : Lieu-dit Orsay
53700 VILLAINES-LA-JUHEL

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 08 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf et le huit juin, à quinze heures trente-quatre,
A MONTARGIS (45), salle des fêtes,

15 h 22

Rappel des informations envoyées et émargement

Chaque membre a reçu un courriel de convocation un mois avant la date des Assemblées Générales.
Ce courriel de convocation reçu par chaque membre contenait les documents suivants :

- Une convocation à l'AGO indiquant l'ordre du jour ;
- Le rapport financier de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- Le budget prévisionnel 2019 ;
- Les pouvoirs pour l'AGO ;
- Lettre de candidature pour un poste au sein du conseil d'administration.

Chaque membre à jour de cotisation et ayant plus d'un an d'ancienneté a reçu un courriel Balotilo lui permettant de procéder aux votes par internet.

15 h 32

Fin de l'émargement

Il est fait état des **10 personnes présentes** :

Mme BOFFY Patricia, Mme BRISSON Alyse, Mme CHENU Florence, Mme GIRARD Danièle, Mme GOSSET Mathilde, Mme LECOMTE Maiwenn, M. MONTAGNE Daniel, M. Bruno MORIN-SALLARD, Mme TRESAL Véronique & Mme VALVERDE Marie-Christine.

Pour l'assemblée ordinaire : 24 votes ont été exprimés par internet plus six ce jour.

Il y a plus de 10% de votants pour **62 adhérents au 31/12/18, 38 électeurs sont éligibles**, le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement se tenir conformément aux statuts et en conséquence, sont déclarées régulièrement constituées.

Présentation brève du déroulement des Assemblées Générales et des conditions de vote de façon anonyme.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'émargement a été fait dès l'entrée.

Election d'un président de séance : M. Bruno MORIN-SALLARD

Election d'un scrutateur : Mme Mathilde GOSSET

Ouverture de l'AGO à 15h34

Première résolution : Approbation du rapport financier

Mise à disposition du rapport fait par M. Philippe MARTIN.

Question(s) : NON

VOTE : 15H36 – 30 Votants / 25 OUI – 5 BLANC

Le rapport financier est adopté à la majorité.

Deuxième résolution : Approbation du budget prévisionnel

Mise à disposition du budget prévisionnel fait par M. Philippe MARTIN.

Question(s) : NON

VOTE : 15H42 – 30 Votants / 25 OUI – 5 BLANC

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité.

Troisième résolution : Election d'un poste d'administrateur

Pour rappel la candidature de M. MORIN-SALLARD est la seule reçue sur les 5 postes ouverts.

Vote pour la candidature de M. MORIN-SALLARD Bruno.

Question(s) : NON

VOTE : 15H45 – 30 Votants / 28 OUI – 2 BLANC

L'élection de M. MORIN-SALLARD Bruno est adoptée à la majorité.

Présentation des projets de SomAby :

Le président de séance évoque ensuite les projets du SOMABY :

_ le premier point porte sur la mise en place du **site internet du SOMABY en anglais**, et sa mise en place envisagée en espagnol. L'idée est de disposer d'une base mondiale en anglais, et latine, afin de toucher les élèves présents en Espagne et autres pays latins.

_ le deuxième point concerne la création de **l'espace adhérent** sur le site en ligne et la possibilité pour les membres de demander leurs codes d'accès.

_ le troisième point évoque **les cocardes**, le président de séance rappelle qu'elles ont bien fonctionné en 2018, les cocardes sont réalisées à la main et proposées en même temps que le diplôme, elles peuvent être aussi acquises sans diplôme.

_ le quatrième point constitue un rappel sur la création d'un **Pôle Santé**, qui, comme son nom l'indique, est alloué à des informations concernant la santé du chat et visibles sur le site du club.

_ le cinquième point porte sur **les partenaires** du club, la recherche de partenariats requiert beaucoup d'efforts, nécessite la prise de photographies lors des spéciales d'élevage afin de mettre en avant les produits des partenaires ; le président de séance remercie chaleureusement Maïwenn qui se charge de cet aspect sponsoring.

_ le sixième point concerne la section « **Espace Eleveurs** » sur le site du SOMABY, avec l'instauration de formulaires en ligne permettant de faire figurer des annonces de chatons, des propositions de saillies, et des portées à venir. Le président de séance déplore que peu d'éleveurs remontent leurs portées de chatons et qu'il soit parfois dans l'impossibilité de répondre à des demandes de particuliers ou de futurs acheteurs en recherche de chatons.

_ le septième point porte sur la création d'un **historique sur l'abyssin et le somali**, et la recherche d'un volontaire pour créer l'historique des races. Alyse explique qu'il existe déjà un article réalisé par Marie-Agnès Boucher et qu'il est peut-être possible de l'utiliser en citant son auteur. Le président de séance réitère le besoin d'un historique illustré par des photographies et autres images ou iconographies.

_ le huitième point met en exergue les relations à **l'international**, le président de séance met en avant la nécessité que les éleveurs progressent ensemble et d'échanger des contacts entre membres. La spéciale d'élevage qui a eu lieu en Suisse a permis d'aller au contact d'éleveurs étrangers ; l'an prochain, la spéciale d'élevage du club organisée en Espagne s'inscrit dans cette démarche.

Questions diverses :

M. Bruno Morin-Sallard demande s'il y a des questions diverses.

Il est évoqué la tenue des prochaines spéciales d'élevage ; la prochaine étant prévue dans le cadre de la fife en septembre à Sartrouville, et une autre le premier week-end d'avril 2020 à Irun (LOOF avec validation des titres étrangers).

Une autre question relate la tenue d'aucune autre spéciale d'élevage (LOOF) entre septembre et avril. Une spéciale d'élevage à Ceyrat serait envisagée, en Auvergne ; les moyens doivent être étudiés afin de la réaliser. Audrey Moranges, en tant que présidente du club concerné, serait d'accord pour accueillir la Spéciale.

Le point est aussi fait sur le montant de la cotisation pour éleveurs et particuliers (respectivement vingt-cinq euros pour les premiers, quinze euros pour les seconds), le débat s'oriente sur le moment à partir duquel on considère le particulier qui aurait une portée par an comme éleveur. La décision retenue est la cotisation de vingt-cinq euros à partir d'une portée.

Le parrainage permet d'offrir des avantages, et notamment pour l'année suivante une cotisation diminuée de cinquante% pour le parrain.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant de nouveau la parole, la Président déclare la séance levée à 16 heures 00.

Nous remercions les personnes présentes, représentées et ayant donné pouvoir.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et accepté par les membres présents et les mandataires des membres représentés.

Le Président de séance,
M. Bruno MORIN-SALLARD